

Parcours Sup

Le SUP commence au lycée



ÉDITO

Au moment où les futurs bacheliers s'interrogent sur les parcours de formation en enseignement supérieur, il est important de les informer sur la diversité de l'offre mais aussi des modalités possibles de réalisation des parcours, et à plus ou moins long terme, d'accès à l'emploi.

La qualification recherchée dans les parcours de l'enseignement supérieur est souvent un atout pour l'insertion professionnelle dès lors qu'elle est en cohérence avec les besoins d'un territoire et de son économie. Les futurs bacheliers pourront choisir d'être étudiants. De plus en plus, il leur est possible aussi d'être apprenti. Ils pourront enfin réaliser leur parcours de formation en plusieurs étapes dans le cadre de la formation tout au long de la vie. Dans notre académie, de nombreuses formations supérieures se sont ouvertes à l'apprentissage en réponse à une demande des secteurs économiques, les entreprises intégrant cette modalité de recrutement dans leur politique de ressources humaines, mais aussi par la prise en compte du souhait de jeunes ou de familles qui voient dans ce dispositif une manière attractive de rentrer sur le marché du travail. La possibilité d'accéder par l'apprentissage aux formations et diplômes de l'enseignement supérieur est à faire mieux connaître. La valorisation de ces parcours de réussite devrait avoir aussi un effet positif sur l'image de l'apprentissage en pré bac.

Afin de s'engager dans cette voie, il est cependant nécessaire de bien appréhender les caractéristiques de l'apprentissage qui associe par un contrat de travail particulier, un jeune et une entreprise dans un processus de co-formation en lien avec un CFA. Répondant à la demande de Mme la Ministre de l'Éducation nationale et de l'enseignement supérieur et de la recherche et à cette évolution de l'offre de formation, M le Recteur a mis en place avec les partenaires que sont notamment le Conseil régional, les Chambres consulaires, des représentants des CFA et des secteurs économiques, une information spécifique au sein des lycées et collèges, afin de présenter les exigences, contraintes et opportunité de l'apprentissage et notamment l'ouverture à l'enseignement supérieur.

Ces interventions* se dérouleront lors de « la semaine de l'apprentissage et des métiers », qui se déroulera dans les établissements du 8 au 12 février 2016. Il est important que les futurs bacheliers puissent profiter pleinement de ce temps pour compléter leur information et choisir non seulement le futur diplôme, mais aussi la modalité de formation qui leur convient le mieux.

* Pour tout renseignement prendre contact avec Conseil relation école entreprise du rectorat de Dijon (cree@ac-dijon.fr)

Félix Smeyers, Délégué académique aux formations professionnelles initiales et continues - Directeur du GIP - FTLV

SOMMAIRE

BAC - 3, BAC + 3 UN CONTINUUM

Le calendrier APB | Les candidatures sur APB | Les licences à capacité limitée | La sectorisation intra-académique sur APB | Les formations académiques les plus attractives | S'informer pour mieux s'orienter

VIE DE L'ÉTUDIANT

CROUS : les logements pour suivre ses études dans le supérieur | Infos pratiques

INSERTION PROFESSIONNELLE

La professionnalisation : un axe majeur à l'uB

FOCUS SUR L'APPRENTISSAGE

L'apprentissage, une voie de formation parmi d'autres | L'apprentissage dans la fonction publique d'État | Le BTS Assistant manager au lycée Montchapet | Témoignage d'une apprentie | L'apprentissage au lycée Hippolyte Fontaine | L'apprentissage à l'uB

AGENDA DU PARCOURS SUP

Concours Onisep | Semaine des métiers de l'apprentissage | Journées portes ouvertes et salons

BAC - 3, BAC + 3 UN CONTINUUM

LE CALENDRIER APB



L'INSCRIPTION ET SAISIE DES VŒUX DU 20 JANVIER AU 20 MARS 2016

Pour effectuer leurs inscriptions les élèves doivent se munir :

- de leur numéro INE (Identifiant National Élève) qui est inscrit sur le relevé de notes des épreuves anticipées du Bac
- d'une adresse mél valide et qu'il consulte régulièrement

Ils devront vérifier leur identité, leur état civil et leurs coordonnées (données remontées automatiquement par le serveur).

Un numéro de dossier leur est ensuite attribué ainsi qu'un code confidentiel, données à bien conserver jusqu'à la fin de la procédure afin de pouvoir accéder à son dossier. Plusieurs établissements remontent automatiquement les notes et appréciations des bulletins scolaires (chaque trimestre de première et terminale), si ce n'est pas le cas cette saisie doit être effectuée par les élèves.

Ces étapes sont très importantes puisqu'elles vont permettre de finaliser le dossier du candidat, dossier transmis aux établissements et étudié par les commissions des formations dites sélectives. Il est donc nécessaire de prendre son temps pour le remplir et le vérifier.

LE SAVIEZ-VOUS ?

↳ Réorientation et redoublement

Les élèves redoublants de terminale ou en réorientation devront se réinscrire sur APB. Le numéro de dossier de la session précédente et le code confidentiel ne seront plus valides. En revanche, les informations de dossier préalablement notifiées dans le serveur (données personnelles, de scolarité...) pourront être récupérées grâce au numéro INE qui sera indiqué.

Les élèves de Licence 1 qui souhaitent se réorienter à la rentrée prochaine dans une autre Licence 1 doivent repasser par APB pour formuler leurs vœux. Si cette réorientation est en revanche souhaitée pour le deuxième semestre de l'année en cours, ils devront s'adresser directement aux scolarités des filières concernées.



ASTUCES

Du 15 janvier au 31 mai 2016 : la création du dossier social étudiant (DSE) permet d'effectuer des demandes de bourses et/ou de logements. Pensez à conseiller à vos élèves d'utiliser un mél unique pour leurs dossiers APB et DSE.



LES CANDIDATURES SUR APB

Nouveauté 2016 : le nombre maximum de candidatures est de 24 (et non plus 36 !), réparties de la même façon que les années antérieures : 12 vœux maximum par grand type de formation (DUT, L1, BTS, CPGE, ...), 3 vœux maximum pour les MANAA.

FORMATION	NOMBRE DE VŒUX
CPGE filière L (4 voies), filière EC (5 voies), filière S (9 voies) + CPES	12 dont 6 candidatures maximum par voie - double si Internat
DUT	12 candidatures maximum
BTS + BTSA + DMA + DTS	12 candidatures maximum
L1 + 1 ^{re} année commune aux études de santé (PACES) + DEUST + DU	12 candidatures maximum
École ingénieurs (par réseau et non par établissement)	12 candidatures maximum
École architecture	12 candidatures maximum
Autres formations / DCG + MAN + MANAA + Année « 0 » à l'université (préparation entrée en L1) + prépas des professions paramédicales et sociales + écoles spécialisées	12 candidatures maximum dont 3 maxi pour les MANAA
Écoles nationales d'art	12 candidatures maximum
École de commerce	12 candidatures maximum

BON À SAVOIR

➤ **Attention : une candidature ne correspond pas forcément à un vœu !**

- Pour une même formation dispensée sous statut scolaire ou par apprentissage, si l'élève fait un vœu pour chaque modalité de formation, cela correspond à 2 candidatures bien distinctes (et donc 2 vœux).

- À l'inverse, pour une même formation dans un établissement disposant d'un internat, si l'élève fait un vœu avec internat et un vœu sans internat, cela compte pour une seule et unique candidature (et donc 1 vœu).

Nouveauté 2016 : les bacheliers (Bac S, ES, L) doivent obligatoirement formuler au moins un vœu sur une licence « libre » de votre académie et qui, d'habitude, a une capacité d'accueil suffisante pour accueillir tous les candidats (identifiée sur le site par une pastille verte). Pour les candidats bacheliers généraux n'ayant pas de formation de licence sur leur territoire (candidats scolarisés à l'étranger ou dans certains territoires d'outre-mer), vous devez obligatoirement formuler au moins un vœu de licence « libre », quel que soit le lieu de formation.

LICENCES À CAPACITÉ LIMITÉE À L'UNIVERSITÉ DE BOURGOGNE POUR LA RENTRÉE 2016

Classement sur priorité académique et ordre des vœux, pour les formations ne pouvant accueillir tous les candidats qui en font la demande :

- LEA (anglais-espagnol / anglais-russe / Nouveautés : espagnol-russe / italien-russe / italien-espagnol / allemand-russe / allemand-italien / allemand-espagnol)
- LLCE (anglais)
- SLIC
- AES (Dijon / Le Creusot)
- Droit (Dijon / Nevers)
- Économie
- Gestion
- PACES
- SVT
- STAPS (Dijon / Le Creusot)
- EFEC (Dijon / Nouveauté : Nevers)

La Licence de psychologie n'est plus à capacité limitée.

BON À SAVOIR

Pour les L1 EFEC, Gestion et STAPS, les propositions d'admission ont été faites uniquement sur les vœux 1 des candidats pour l'année 2015 (5 candidats ont effectué un vœu 1 relatif pour la licence de Gestion, c'est-à-dire le 1^{er} vœu de licence après les vœux de formations sélectives). Les candidats doivent donc veiller à bien classer ces licences en vœu 1 si elles sont prioritaires dans leurs souhaits de formations postbac.

LEA : Langues étrangères appliquées

LLCE : Langues, littératures et civilisations étrangères

SLIC : Science du langage, de l'information et de la communication

AES : Administration économique et sociale

PACES : Première année commune aux études de santé

SVT : Sciences de la vie et de la Terre

STAPS : Sciences et techniques des activités physiques et sportives

EFEC : Sciences de l'éducation parcours « Éducation Formation Enseignement Culture »

LA SECTORISATION INTRA-ACADÉMIQUE SUR APB : SYSTÈME DE PRIORITÉ GÉOGRAPHIQUE

	AES		DROIT		EFEC		STAPS	
	Dijon	Le Creusot	Dijon	Nevers	Dijon	Nevers	Dijon	Le Creusot
21	X		X		X		X	
58		X		X		X		X
71		X	X		X			X
89	X		X			X	X	

Les candidats qui ne demanderaient pas la L1 de leur secteur en vœu 1 prennent le risque de n'avoir aucune proposition.

L'an dernier, seuls les vœux 1 du secteur ont eu une proposition d'admission en STAPS.

PRIORITÉ GÉOGRAPHIQUE : SUR QUELLES BASES ?

↳ DOMICILIATION ET LIEU DE SCOLARISATION

Exception : un élève domicilié dans un département (ou région) différent de son lieu de scolarisation bénéficie de la double sectorisation, il n'a donc pas de contrainte sur le secteur de son vœu 1.

Critères dérogatoires (source université de Bourgogne) :

L'uB accepte de vérifier la situation des candidats qui ont eu une proposition d'admission sur APB pour Le Creusot ou Nevers, et qui voulaient obtenir Dijon pour les motifs suivants :

- parents résidant dans les départements relevant de Dijon
- zone géographique avec difficultés de transport (zone de Louhans...)
- candidat ayant un frère ou une sœur déjà scolarisé(e) sur Dijon
- sportif de haut niveau

Les candidats devront envoyer un courrier avec les pièces justificatives pour le 30 juin au plus tard à :

université de Bourgogne
Pôle Formation et Vie Universitaire
Réglementation et gestion de l'offre de formation
Esplanade Erasme
BP 27877
21078 Dijon Cedex

Les demandes seront examinées la première quinzaine de juillet. Indiquez à vos élèves de bien fournir les justificatifs nécessaires, il ne sera pas fait de rappel de pièces.

INFO : FORMATIONS ACADÉMIQUES LES PLUS ATTRACTIVES, DONNÉES APB 2015

BTS PUBLICS	Économie sociale et familiale : 6.2 Banque conseiller de clientèle : 4.8 Commerce international à référentiel européen : 3.8 Services et prestations des secteurs sanitaire et social : 3.4 Bioanalyses et contrôles : 2.7 Négociation et relation client : 2.3 Management des unités commerciales : 2
BTS PRIVÉS	Économie sociale et familiale : 1.6 Services et prestations des secteurs sanitaire et social : 1.2 Assistant de gestion PME-PMI : 1.1
DUT	Génie biologique option analyses biologiques et biochimiques : 3.3 Métiers du multimédia et de l'Internet : 2.1 Gestion administrative et commerciale des organisations : 2 Informatique : 1.9
CPGE	Prépa ENS Cachan : 2.8 (D1 : 3.9 / D2 : 1.6) BCPST : 2.7 TSI : 1.6 HEC Scientifique : 1.4 Lettres B/L : 1.2
MANAA	MANAA : 7.1

↳ Interprétation des taux d'attractivité du tableau :

Exemple : BTS Public ESF (économie sociale et familiale) : taux indiqué : 6.2

Suite à l'étude des données issues de la session APB 2015, il y a eu 149 vœux 1 formulés par les candidats en direction de ce BTS, pour une capacité rectorale de 24 places.

$149/24 = 6.2$: Il y a donc environ 6 candidatures formulées en premier vœu pour 1 place offerte dans ce BTS.

Source : Statistiques SAIO

POUR AIDER VOS ÉLÈVES DANS CES DIFFÉRENTES DÉMARCHES

Le guide du candidat

Les candidats qui souhaitent poursuivre leurs études en 1^{re} année d'études supérieures en France.

Suivez le guide : <http://www.admission-postbac.fr/index.php?desc=notices>

Les COPsy à retrouver en établissement scolaire et en CIO

Les centres d'information et d'orientation sont des services publics gratuits de l'Éducation nationale.

Ils accueillent tout public à la recherche d'informations et de conseils sur les études, les diplômes, les concours et les professions.

On y trouve de la documentation, mais on peut aussi être reçu en entretien avec un conseiller d'orientation-psychologue.

Chaque CIO travaille également en étroite collaboration avec les établissements publics de son secteur (collèges, lycées et universités) afin d'accompagner les jeunes dans leurs projets scolaires et professionnels.



BON À SAVOIR

Qu'est-ce que l'orientation active ?

Lors de votre préinscription à l'uB via le site APB, vous pouvez bénéficier d'un conseil en orientation pour la 1^{re} année de licence ainsi que pour la 1^{re} année commune aux études de santé (PACES).

En fonction de votre projet professionnel, de votre parcours et de la filière demandée, les enseignants de l'université vous donneront un avis qui vous aidera dans votre orientation et dans le choix de votre formation. Il a été constaté ces dernières années que les avis d'orientation donnés sont en adéquation avec la probabilité de réussite en licence ou en PACES.

En fonction des filières sollicitées, l'orientation active sera soit obligatoire, soit à solliciter.

Obligatoire : « l'orientation active pour tous »

Ce conseil en orientation est donné systématiquement pour tous les vœux émis : PACES, 1^{re} années de licence LEA, STAPS.

Conseillée : « l'orientation active sollicitée »

Pour les autres formations, il vous appartient d'en faire la demande en cochant et en renseignant les éléments demandés.

ATTENTION :

si vous préparez un baccalauréat professionnel ou technologique, il est vivement conseillé de solliciter l'orientation active afin d'éclairer votre choix, car le taux de réussite est faible depuis ces filières.

21 • CÔTE-D'OR

BEAUNE 21200
6 bis avenue Guigone de Salins
03 45 63 30 00
cio.beaune@ac-dijon.fr

DIJON I 21000

10 rue du Colonel Marchand
03 80 30 56 52
cio.dijon1@ac-dijon.fr

DIJON II 21000

8 rue Daubenton
03 80 45 11 34
cio.dijon2@ac-dijon.fr

SEMUR-EN-AUXOIS 21140

31 rue de la Liberté
03 80 97 12 00
cio.semur@ac-dijon.fr

58 • NIÈVRE

COSNE-COURS-SUR-LOIRE 58200

Rue du Général Binot
03 86 28 80 30
cio.cosne@ac-dijon.fr

DECIZE 58300

6 rue des Pêcheurs - BP 69
03 86 77 18 50
cio.decize@ac-dijon.fr

NEVERS 58000

9 bis rue de la Chaumière
03 86 71 99 30
cio.nevers@ac-dijon.fr

71 • SAÔNE-ET-LOIRE

AUTUN 71404 CEDEX
Maison de la formation
Rue E. Chevalier - BP 90137
03 85 52 04 58
cio.autun@ac-dijon.fr

CHALON-SUR-SAÔNE 71100

4 rue J. Ferry
03 85 90 93 00
cio.chalon@ac-dijon.fr

LE CREUSOT 71200

École maternelle Harfleur
69 avenue de la République
03 85 73 05 80
cio.le-creusot@ac-dijon.fr

LOUHANS 71500

4 promenade des Cordeliers
03 85 76 03 00
cio.louhans@ac-dijon.fr

MÂCON 71031 CEDEX

Cité administrative
24 boulevard H. Dunant
03 85 22 56 90
cio.macon@ac-dijon.fr

MONTCEAU-LES-MINES 71300

6 avenue Saint-Exupéry
03 85 57 12 99
cio.montceau@ac-dijon.fr

89 • YONNE

AUXERRE 89000
12 bis boulevard Galliéni
03 86 52 13 13
cio.auxerre@ac-dijon.fr

JOIGNY 89300

2 avenue de Mayen
03 86 62 11 90
cio.joigny@ac-dijon.fr

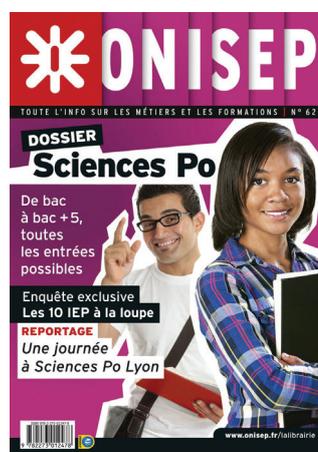
SENS 89100

32 rue du Maréchal de Lattre de Tassigny
03 86 65 16 93
cio.sens@ac-dijon.fr

S'INFORMER POUR MIEUX S'ORIENTER !

Comme chaque année, la plateforme APB, en partenariat avec le site de l'Onisep, permet à vos élèves de retrouver des informations sur les différentes formations du supérieur.

Parce que pour choisir son orientation il faut avoir les bonnes informations, l'Onisep met à la disposition de vos élèves de nombreuses revues consultables dans votre CDI, en CIO ou à la vente dans notre librairie.



BON À SAVOIR

➤ RETROUVEZ TOUTES CES BROCHURES EN VENTE DANS NOTRE LIBRAIRIE ONISEP

2G, rue du Général Delaborde
BP 81921 - 21019 DIJON cedex
03 45 62 75 82

www.onisep.fr/Mes-infos-regionales/Bourgogne

Ouverte le lundi de 13h30 à 17h
et du mardi au vendredi de
9h à 12h et de 13h30 à 17h.



VIE DE L'ÉTUDIANT

CROUS : LES LOGEMENTS POUR SUIVRE SES ÉTUDES DANS LE SUPÉRIEUR

	CHAMBRE TRADITIONNELLE 10m ² (sanitaires à l'étage)	CHAMBRE CONFORT (sanitaires privés)	STUDETTE 15m ² (sanitaires + cuisine privés)	T1 de 18 à 20 m ² (meublé + cuisine)	T1 bis de 39 à 45 m ² (meublé + cuisine + 1 ou 2 salles de bain)	T2 de 45 à 53 m ² (meublé + cuisine + 1 salle de bain)
DIJON 3701 lits	158 € / mois	247 € / mois	323 € / mois	267 € à 395 €	478 € à 572 €	460 € à 545 €
CREUSOT 371 lits		239 € / mois		350 € / mois	291 € à 350 €	
AUXERRE 72 lits				247 € à 366 €	293 € à 312 €	



© 2016_CROUS Dijon_ tous droits réservés

BON À SAVOIR

<http://www.etudiant.gouv.fr/>

Un site unique pour retrouver toutes ces informations, services et faire ses inscriptions APB et DSE.

INFOS PRATIQUES

↳ LOGEMENT ET HANDICAP

Pour les étudiants qui souhaitent obtenir un logement adapté à leurs besoins, rien de plus simple ! Tout comme les autres étudiants, il leur est demandé de remplir un DSE ainsi que le formulaire de demande spécifique accessible sur le site du CROUS : <http://www.crous-dijon.fr/logements/logements-adaptes/>.

En complément de ces dossiers, un rendez-vous leur sera proposé pour trouver la prestation la plus adaptée.

↳ LOGEMENT EN COLOCATION

Pour les élèves qui souhaitent faire de la colocation, le CROUS propose des T1 bis, T2, T3, T4 et T5. Après avoir constitué leur DSE, il leur suffit de joindre à son envoi, un papier libre précisant l'INE, le nom, prénom, de chaque élève qui souhaite partager l'appartement, et le CROUS s'occupe de tout !

LES LOGEMENTS DE PASSAGE

Le Crous propose également des logements de passage pour des locations de courtes durées (stages, concours, examens, etc.). Demandes à adresser directement au Pôle hébergement du CROUS de DIJON : 03 45 34 85 83 ou hebergement@crous-dijon.fr

INSERTION PROFESSIONNELLE

LA PROFESSIONNALISATION : UN AXE MAJEUR À L'UNIVERSITÉ DE BOURGOGNE

Depuis la mise en place de la loi LRU, en 2007, les universités se sont dotées de structures dédiées à l'insertion qui accompagnent les étudiants « dans leur recherche de stage et d'un premier emploi ». L'université de Bourgogne a été précurseur en la matière.

Depuis plusieurs années elle propose en effet aux étudiants de multiples activités : des ateliers thématiques sur les techniques de recherche d'emploi mais aussi sur la mobilité internationale ou encore l'importance des réseaux ; des forums, thématiques ou transversaux, avec les milieux professionnels plusieurs fois par an ; elle propose des conférences métiers régulières dans ses filières, elle a développé un espace Internet qui met à disposition des ressources variées (liens directs avec des diplômés, portraits d'anciens, conseils, tutoriels...). Ces activités sont proposées à tous les étudiants, y compris depuis les premières années de licence.

L'université de Bourgogne a en effet fait le choix dans le cadre de son plan réussite en licence de définir la professionnalisation comme un des axes majeurs. La professionnalisation, ce sont aussi les stages de plus en plus nombreux et à tous les niveaux (plus de 30 % des étudiants de licence font un stage et tous les étudiants de DUT, licence pro et master). Ce sont des formations co-construites avec les milieux professionnels, des masters adossés à des chartes industrielles.

La professionnalisation, c'est aussi l'alternance et aujourd'hui de nombreuses formations sont organisées selon cette modalité, du DUT au master. Alternance facilitée encore par l'ouverture de la cité de l'alternance en 2016, pour des possibilités d'hébergement adaptées. N'oublions pas également les dispositifs relatifs à l'entrepreneuriat, et notamment PEPITE¹ et le DIU étudiant-entrepreneur.

Plus largement encore, la professionnalisation se marque par la participation de professionnels dans les cursus (aussi nombreux à intervenir que les enseignants chercheurs !), les partenariats avec les milieux professionnels. Récemment créé, un espace entreprises a pour mission de favoriser encore plus cette proximité. Un résultat : les diplômés de l'université trouvent rapidement un emploi !

¹ pôles étudiants pour l'innovation, le transfert et l'entrepreneuriat

Muriel Henry, Directrice du Pôle formation et vie universitaire



© 2016_CROUS Dijon_tous droits réservés



© 2016_CIDJ Dijon_tous droits réservés



© Grégoire Maisonneuve_Onisep

LE SAVIEZ-VOUS ?

↳ Le CROUS recrute

Pour les étudiants qui recherchent un petit boulot ponctuel, les Crous proposent des temps de gardes d'enfants, des enquêtes, des ventes promotionnelles, des cours particuliers, des vendanges, etc.

Pour consulter ces offres, ils doivent s'inscrire sur le site du CROUS de Dijon munis d'un justificatif de leur qualité d'étudiant : <http://www.crous-dijon.fr/>

↳ L'uB recrute

L'université de Bourgogne propose aux étudiants des contrats de travail adaptés à leurs contraintes et leur emploi du temps, pour des missions d'accueil, d'accompagnement des étudiants handicapés, de tutorat pédagogique, de tutorat informatique, d'appui aux personnels des bibliothèques, d'animations culturelles, scientifiques, sportives et sociales, d'aide à l'insertion professionnelle ou de promotion de l'offre de formation.

↳ Retrouvez les offres sur :

<https://ub-link.u-bourgogne.fr/jobs-stages-emplois/trouver-un-job-etudiant.html>

↳ La ville de Dijon recrute

Agent d'accueil dans les théâtres, surveillant au conservatoire, préposé de vestiaire au sein des piscines, gardien au skate parc...

La ville de Dijon partenaire des étudiants, propose de nombreux emplois.

↳ **Contacts :** Ville de Dijon - Direction des Ressources Humaines - Tél. : 03 80 74 71 05

FOCUS SUR L'APPRENTISSAGE



© Grégoire Maisonneuve_Onisep

BON À SAVOIR

La Région Bourgogne Franche-Comté met en ligne
« Fiers d'être apprentis »

Retrouvez dans cette plateforme des informations sur les droits et devoirs des apprentis, des offres de contrat et des témoignages.

<http://apprentissage.region-bourgogne.fr/>



© 2016_Conseil Régional de Bourgogne_tous droits réservés

Un service téléphonique est mis en place pour répondre à toutes les questions sur l'apprentissage .

L'APPRENTISSAGE, UNE VOIE DE FORMATION PARMI D'AUTRES

La grande conférence sociale des 7 et 8 juillet 2014 a fixé l'objectif de 500 000 apprentis à l'horizon 2017. En 2014, après plusieurs années de baisses successives, nous comptabilisons 400 000 apprentis sur le territoire national. En janvier 2015, 18 500 apprentis étaient recensés sur les régions Bourgogne Franche-Comté.

La formation par la voie de l'apprentissage est donc devenue, en quelques années, un enjeu majeur de la politique de formation des jeunes. Cette voie contribue à diversifier les modes d'accès aux compétences et permet ainsi au plus grand nombre d'accéder au diplôme.

Aujourd'hui, opposer voie scolaire et apprentissage serait une erreur. Au contraire, nous devons trouver, dans chacune de ces voies, la complémentarité et la richesse permettant de conserver une offre de formation de qualité et diversifiée. Les nombreux territoires ruraux qui composent notre grande région Bourgogne Franche-Comté pourront, de surcroît, trouver avec une articulation des deux dispositifs, une opportunité pour répondre aux objectifs de personnalisation et sécurisation des parcours,

Ce chantier demande naturellement la mobilisation de tous les acteurs, équipes pédagogiques, de direction, corps d'inspection mais aussi des engagements forts de nos partenaires économiques et institutionnels, sans lesquels, nos efforts resteraient vains.

Pour accompagner cette évolution, le CFA de l'Éducation nationale est un outil au service de la politique académique en appui sur les lycées. Il a développé, au cours de ces dernières années, un panel de 32 formations diplômantes, du CAP au BTS. Aujourd'hui près de 300 jeunes bénéficient de ces formations et suivent un cursus d'apprentissage dans les lycées de l'académie de Dijon, soit au sein d'un groupe autonome soit dans le cadre de mixité de statuts.

Ce développement n'a pu et ne peut se faire sans une forte mobilisation et implication des équipes pédagogiques. En effet, choisir d'enseigner en apprentissage implique d'accepter de revisiter la démarche pédagogique, de s'impliquer dans une logique de co-formation maître d'apprentissage-équipe pédagogique, de rendre opérationnelle la mixité de statuts, la mixité de parcours, et enfin de développer des parcours de formation différenciés.

Pour accompagner ces évolutions dans les publics accueillis, un groupe de travail composé d'enseignants, de directeurs délégués aux formations professionnelles et technologiques et d'inspecteurs, s'est constitué au niveau académique. Ce groupe de travail, piloté par la DAFPIC, a la charge d'accompagner les équipes dans la mise en œuvre de cette approche pédagogique.

Dans les prochaines semaines, les prochains mois, nul doute que le sujet de la formation professionnelle sera au cœur des débats. Ceci devrait nous ouvrir de belles perspectives et de nombreux chantiers à travailler.

Hervé GUILLARME, Directeur adjoint CFA Éducation nationale Bourgogne

L'APPRENTISSAGE DANS LA FONCTION PUBLIQUE D'ÉTAT EN RÉGION BOURGOGNE, RENTRÉE 2015

La grande conférence sociale des 7 et 8 juillet 2014, suivie des assises de l'apprentissage le 19 septembre 2014, a été l'occasion de définir un objectif de 500 000 jeunes en apprentissage en 2017, et de demander à l'ensemble de la fonction publique de contribuer à cet effort en fixant à la fonction publique d'État un objectif spécifique d'accueillir :

- 4 000 apprentis dès septembre 2015
- et 6 000 apprentis supplémentaires en septembre 2016, pour un effectif global porté à 10 000.

Ces mesures visent à valoriser les compétences des professionnels qui accueillent les jeunes et mieux faire connaître les métiers de la fonction publique, ce qui veut dire à terme contribuer à un recrutement large et diversifié au sein de ses services (concours de la fonction publique).

Les missions du service public impliquent une exemplarité de l'employeur État et une capacité à transmettre ses valeurs.

Contribuer à un effort d'enjeu national, tel que celui de l'insertion professionnelle des jeunes, est un engagement à relever pour les trois versants de la fonction publique, et notamment pour celui de l'État.

47 apprentis ont donc été recrutés par le rectorat depuis septembre 2015 dans l'académie de Dijon, pour une formation en alternance du niveau V au niveau III :

- BTS Assistant de manager : 29 apprentis répartis dans trois pôles de formation : Dijon-Montchapet (14), Nevers-Follereau (9), Mâcon-Lamartine (6)
- BTS Communication : Auxonne-Prieur de la Côte-d'Or (3)
- BTS Comptabilité-gestion : Dijon-Le Castel (3)
- BTS Services informatiques aux organisations : Chalons-Mathias (3)
- BTS Assistant technique d'ingénieur : (2)
- BTS Assistant de gestion PME-PMI : Chalons-Hilaire de Chardonnet (1)
- BTS Négociation et relation client : Chalons - Émiland Gauthey (1)

Dans la plupart des sites (sauf Dijon et Nevers qui sont des unités de formation d'apprentis autonomes), ces alternants sont intégrés à la formation initiale du BTS. Les lieux d'accueil de formation dans les organisations sont dans les services du rectorat, des DSDEN, EPLE, services annexes de l'Éducation nationale.

Les maîtres d'apprentissage ont été réunis et ont bénéficié d'une formation adaptée. Ils disposent pour certains diplômes des outils de suivi qu'exige la co-formation (guide de formation, livret de suivi...) ainsi que d'une plateforme de travail collaborative maîtres d'apprentissage/formateurs en lycée/apprentis.

Un suivi spécifique de l'inspection pour ces nouvelles modalités de formation dans la FPE est réalisé.

Claude VALTAT, IA-IPR économie-gestion



© Le portail de la Fonction publique

LE SAVIEZ-VOUS ?

Il est possible depuis septembre 2015 d'effectuer ces formations en partenariat entre le CFA EN et certains lycées de notre académie. Retrouvez les différentes modalités d'inscription sur le portail APB :

➤ BTS Négociation et relation client

Lycée Émiland Gauthey (UFA) à Chalons-sur-Saône

JPO : vendredi 29 janvier après-midi et samedi 30 janvier

➤ BTS Assistant de manager

Lycée Montchapet à Dijon

JPO : samedi 12 mars de 9h à 12h

Lycée Raoul Follereau à Nevers (12 apprentis au max.)

JPO : samedi 12 mars de 9h à 13h

Lycée Lamartine à Mâcon

JPO : samedi 30 janvier, vendredi 4 mars de 16h à 20h et le samedi 05 mars de 8h30 à 12h.

➤ BTS Communication

Lycée Prieur de la Côte-d'Or à Auxonne

JPO : samedi 30 janvier de 9h00 à 12h30 et de 14h00 à 16h30

➤ BTS Comptabilité

Lycée Le Castel à Dijon

JPO : samedi 5 mars de 9h 00 à 16 h00

➤ BTS Services informatiques aux organisations option A solutions d'infrastructure, systèmes et réseaux

Lycée Mathias à Chalons-sur-Saône

JPO : vendredi 29 janvier de 16h à 19h et samedi 30 janvier de 9h à 12h

➤ BTS Assistant de gestion PME-PMI

Lycée Hilaire de Chardonnet à Chalons-sur-Saône

JPO : vendredi 29 janvier de 17h à 20h et le samedi 30 janvier de 9h à 12h



© Lycée Montchapet_Dijon

LE BTS ASSISTANT DE MANAGER PAR APPRENTISSAGE AU LYCÉE MONTCHAPET À DIJON

Dans le cadre du développement de l'apprentissage dans la fonction publique d'État, une section autonome d'apprentissage en BTS Assistant de manager a été mise en place au lycée Montchapet à Dijon lors de la rentrée 2015.

Le rythme de cette formation de 2 ans, destinée aux élèves issus d'un baccalauréat professionnel, technologique ou général, est basé sur l'alternance : 3 jours au lycée, puis 2 jours en milieu professionnel. Les enseignements y sont dispensés sur le principe de la co-formation :

- des enseignements dispensés conjointement au centre de formation et en entreprise,
- une partie du programme est naturellement vue dans l'entreprise.

C'est pourquoi les activités ponctuelles et les missions effectuées au sein de l'organisation sont en cohérence avec les exigences du référentiel du BTS Assistant de manager, et respectent la nécessaire progressivité des acquisitions qui y est prévue.

Les apprentis ont ainsi la possibilité de viser l'acquisition d'un diplôme de niveau Bac + 2 dans le cadre d'une formation très suivie, et d'une activité professionnelle rémunérée et encadrée par le droit du travail privé.

Cette mixité d'activités renforce donc la richesse de la formation, puisque les apprentis de la promotion 2015 sont tous employés au sein des structures de l'Éducation nationale (services du rectorat de Dijon, administrations de collèges et de lycées). Ainsi, ils sont accompagnés par l'ensemble de l'équipe pédagogique du lycée Montchapet, chargée des enseignements théoriques, et par un maître d'apprentissage.

En effet, chacun des maîtres d'apprentissage est au service de la progression de « son » apprenti(e) car, en tant qu'acteur de la formation, il l'aide à construire et valider son projet professionnel, et à élaborer son portefeuille de compétences par l'application des enseignements théoriques et pratiques qu'il reçoit.

Les candidats au brevet de technicien supérieur Assistant de manager complètent leur formation sur des périodes de stages en milieu professionnel. Les stages ont pour objectifs de permettre à l'apprenti(e) d'acquérir et/ou d'approfondir ses compétences professionnelles en situation réelle de travail et d'améliorer sa connaissance du milieu professionnel.

Ainsi, en complément des périodes d'alternance passées dans chacun des lieux d'apprentissage sont programmées 2 semaines de stage en entreprise privée, en contexte international, et 4 semaines en entreprise privée, à l'étranger.

Les apprentis se destinent vers un métier d'avenir, marqué par la complexité des relations, et des organisations, mais aussi par le développement des technologies de l'information et de la communication, le tout dans un contexte international, et face à des managers et employeurs en forte attente sur le plan comportemental.

De plus, ils visent en effet des métiers qui peuvent se décliner selon le statut des managers, leur degré de spécialisation, et l'activité du département d'exercice (ressources humaines, commercial, direction, communication, etc.).

C'est la raison pour laquelle le point fort de cette formation est bien l'acquisition de compétences pratiques, couplée à la formation théorique. Les titulaires du diplôme de ce BTS obtenu dans le cadre de la formation par apprentissage pourront ainsi mettre en avant dans leurs futures recherches d'emploi des expériences valorisantes et des compétences déjà mises en pratique en milieu professionnel.

Laurent Deschamps, Professeur coordinateur
laurent-pierre.deschamps@ac-dijon.fr

LE LYCÉE

36 boulevard François Pompon
21000 Dijon

➤ Tél. : 03 80 53 29 29

➤ Fax : 03 80 53 29 00

➤ Mél : 0210017e@ac-dijon.fr

➤ Site : lyc21-montchapet.ac-dijon.fr/

➤ PORTE OUVERTE :

• Samedi 12 mars 2016 de 9 h à 12 h

TÉMOIGNAGE D'UNE APPRENTIE EN BTS ASSISTANT DE MANAGER

Depuis la rentrée 2015, une section autonome d'apprentissage, dans le cadre du BTS Assistant de manager a été mise en place au lycée Montchapet à Dijon.

Dans le cadre de ce BTS, les apprentis se forment au métier d'assistant(e) de manager, un métier dans lequel l'assistant(e) est en interrelation constante avec le manager et son environnement, et qui est fortement marqué par son ouverture croissante à l'international, le développement de compétences techniques, comportementales, relationnelles et organisationnelles.

Si ce métier peut revêtir différentes formes, comme celui d'assistant(e) ressources humaines, assistant(e) commercial(e), assistant(e) communication ou assistant(e) de direction, d'autres voies sont également possibles, y compris avec des perspectives de spécialisation, comme en témoigne Léa Bigot, nouvellement recrutée au sein de cette formation.

Bonjour Léa, pouvez-vous nous dire quel est votre parcours ?

« Bonjour. Je suis titulaire d'un bac STMG, option mercatique. J'ai postulé auprès du CFA de l'Éducation nationale en Bourgogne pour une place en BTS Assistant de manager en apprentissage, car je cherchais un type de formation qui soit au plus près du milieu professionnel ».

Quel est votre projet professionnel ?

« Mon projet est de travailler dans le domaine de la communication et de l'événementiel. C'est pourquoi j'ai choisi cette formation, le BTS Assistant de manager, que j'envisage de poursuivre avec une licence pro dans le domaine de la communication ».

Pouvez-vous nous décrire votre environnement de travail en tant qu'apprentie ?

« Je travaille au rectorat de l'académie de Dijon, au service de la Délégation Académique au Numérique Éducatif (DANE), avec une équipe de 16 personnes réparties dans les 4 départements de l'académie. La DANE accompagne, suit des projets numériques et forme aux usages du numérique dans les établissements du second degré ».

Pouvez-vous nous faire part de vos premières impressions ?

« Mon premier pas dans la vie active aura été l'entretien d'embauche, auquel je n'avais été ni formée ni préparée.

Dans les premiers jours, c'est assez compliqué de se retrouver confrontée à la vie active car on nous demande d'avoir des responsabilités, être plus d'autonome, de respecter des horaires, de travailler avec un supérieur hiérarchique, et de suivre des procédures de travail rigoureuses et précises.

Car même si on reste dans une forme de cursus scolaire, ce n'est plus la même manière de travailler. Au début, il a également été compliqué de s'intégrer dans le travail (avec les dossiers en cours, comprendre en quoi consiste vraiment le travail de la DANE et faire connaissance de l'équipe et des autres services...). Mais au final, tout se passe très bien ».



© Léa Bigot

Quelles sont vos missions au sein de la DANE ?

« J'assure la fonction d'assistante de manager, et j'interviens auprès des responsables de l'équipe. Ma mission est de faciliter et suivre leur travail afin de le rendre plus efficace.

Au quotidien, j'assure diverses tâches d'administration, d'organisation du travail, de prise en charge de dossiers spécialisés ou bien organiser un événement, etc. ».

Quels atouts tirez-vous de cette formation ?

« Cette formation en alternance va me permettre de disposer d'expériences professionnelles au cours desquelles j'aurai pu acquérir et déjà mettre en pratique de nombreuses compétences. Cet argument facilitera mes recherches d'emploi, et mon intégration sur le marché du travail ».

L'ALTERNANCE AU LYCÉE HIPPOLYTE FONTAINE

Le lycée Hippolyte Fontaine, lycée de l'énergétique de l'académie de Dijon dispense, en tant qu'unité de formation par apprentissage (UFA) avec le CFA de l'Éducation nationale, le BTS Fluides Énergies Domotique (FED) option Froid et Conditionnement d'Air (FCA) et le BTS Maintenance des Systèmes (MS) option Systèmes Énergétiques et Fluidiques (SEF) sous statut scolaire et par apprentissage.

Ces formations en apprentissage recrutent tous les 2 ans (prochain recrutement pour la rentrée 2016) et accueillent environ 15 apprentis dans chaque filière.

➤ Un panel de métiers variés et un domaine d'activités en pleine expansion :

Ces parcours scolaires permettent de former :

- des techniciens dans l'étude, la mise en œuvre, la conduite et la maintenance des systèmes énergétiques et fluidiques
- des techniciens supérieurs frigoristes
- des techniciens supérieurs en froid et climatisation
- des chargés d'affaires
- des technico-commerciaux
- des responsables maintenance
- des gestionnaires d'exploitation et ceci dans divers domaines : froid ménager, froid commercial et industriel, dans des entreprises en charge d'installation de petits systèmes domestiques, maintien de matériels simples, des entreprises d'installation ou d'exploitation en génie climatique, des bureaux d'études, des bureaux de mise en service.

Travailler dans le domaine de l'énergétique offre donc de nombreuses perspectives d'évolution professionnelles et de découvrir divers milieux de travail. Il s'agit d'un domaine d'activités en pleine expansion qui recrute chaque année.

En effet, la performance et la gestion énergétiques des bâtiments sont des questions d'actualité et se placent au cœur des préoccupations environnementales et économiques.

➤ L'alternance : des perspectives de formation avantageuses et rigoureuses

Préparer un BTS en alternance offre de nombreux avantages comme :

- découvrir le monde de l'entreprise et acquérir une véritable expérience professionnelle
- décrocher un emploi après 2 années en alternance (80% des cas)
- avoir la possibilité de poursuivre ses études en intégrant une licence professionnelle en apprentissage également
- être rémunéré pendant 2 années d'études
- mettre en application rapidement les aspects théoriques vus en centre de formation

Cependant, étudier en alternance demande de la rigueur et d'être en capacité de préparer un diplôme tout en travaillant et en assumant des responsabilités professionnelles. Par ailleurs, cela nécessite de mettre en perspective et en adéquation la théorie (centre de formation) et la mise en application (entreprise).

Marie-Agnès GARNIER, Chef de Travaux
Lycée Hippolyte Fontaine



© Site Internet_Lycée Hippolyte Fontaine_Dijon

LE SAVIEZ-VOUS ?

Recrutement : rentrée 2016

Ces 2 BTS recrutent, en alternance, pour la rentrée 2016.

Ils s'adressent à des jeunes provenant de diverses filières : Bac STI2D, Bac S, Bac Pro TFCA, TMSEC, TISEC, ELEEC, MEI, ...

Pour découvrir les cursus de formation, les équipements et installations, les enseignants, des élèves et apprentis ainsi que des entreprises, conseillez à vos élèves de se rendre aux portes ouvertes.

➤ PORTES OUVERTES :

- Samedi 30 janvier 2016 de 9h à 13h
- Samedi 12 mars 2016 de 9h à 16h.

BON À SAVOIR

2 spécificités des contrats conclus par un employeur public

➤ La rémunération

Le salaire perçu est égal au salaire minimum de l'apprenti dans le secteur privé (ou public industriel et commercial) mais augmenté :

- de 10 % lorsque le diplôme préparé est de niveau du baccalauréat,
- de 20 % lorsque le diplôme préparé est de niveau supérieur à celui du baccalauréat.

Il n'y a pas d'augmentation lorsque le diplôme préparé est de niveau inférieur à celui du bac.

➤ Le recrutement à l'issue du contrat : accès à la fonction publique

Le contrat d'apprentissage ne doit pas être assimilé à un pré-recrutement et ne peut conduire à la titularisation de l'apprenti dans un corps/grade de la fonction publique d'État. L'apprenti devra, s'il souhaite intégrer la fonction publique, se présenter aux concours externes.

L'APPRENTISSAGE À L'UNIVERSITÉ DE BOURGOGNE



© Photothèque_uB

L'alternance est un dispositif qui permet de conjuguer l'acquisition de compétences professionnelles en entreprise et l'acquisition de connaissances, techniques et méthodes issues de la recherche à l'université de Bourgogne. Les étudiants passent une partie de leurs études à l'université et l'autre partie dans une entreprise. Il existe deux types de contrats, tous deux accessibles à l'université de Bourgogne : le contrat de professionnalisation et le contrat d'apprentissage.

↘ L'alternance à l'université de Bourgogne

À l'université de Bourgogne, une soixantaine de formations sont accessibles en alternance (dont une dizaine en apprentissage).

Les domaines accessibles en alternance sont variés : commerce, informatique, gestion, tourisme, droit, communication, sciences et techniques, sport, sciences humaines, droit, santé, vigne et vin...

Tous les niveaux de formation sont concernés par l'alternance : DUT (Bac + 2), licence professionnelle (Bac + 3) et Master 2 (Bac + 5).

↘ Obtenir un diplôme

Avec la formation suivie en alternance, les étudiants obtiennent un diplôme de l'université de Bourgogne (DUT, licence et master). Le diplôme a la même valeur que celui délivré pour les étudiants non-alternants.

L'ensemble des cours académiques est suivi à l'université. À l'issue du cursus, la réussite aux examens garantit l'obtention d'un diplôme d'État.

↘ Apprendre un métier sur le terrain

L'alternance permet de se former de façon concrète directement avec des professionnels au sein d'une entreprise. C'est une très bonne opportunité d'associer théorie et pratique, pour acquérir ainsi un panel de compétences complémentaires.

↘ Être rémunéré pendant sa formation

Les alternants perçoivent une rémunération tout au long du contrat d'alternance. La rémunération varie en fonction de leur niveau de qualification et de leur âge.

Disposant du statut de salarié, les stagiaires en alternance bénéficient de congés payés et cotisent pour la retraite et le chômage.

↘ Être accompagné tout au long de sa formation

Pendant toute la durée de la formation, un accompagnement est assuré à la fois du côté universitaire, par l'intermédiaire d'un tuteur, et du côté professionnel par le biais d'un maître d'apprentissage / tuteur (pour les contrats de professionnalisation).

↘ Bénéficier d'un accès direct vers l'emploi

Les alternants ont déjà un pied dans le monde professionnel. La période de formation permet d'être formé selon les spécificités des métiers et du secteur de l'employeur. Ainsi, ils ont la garantie d'être opérationnels avant même la fin de leur formation.

En effet, certaines entreprises aspirent à embaucher les stagiaires à l'issue de leur alternance.

Cette immersion dans le monde professionnel est le meilleur moyen de découvrir la culture de l'entreprise. De plus, l'employabilité est renforcée grâce à cette expérience professionnelle acquise.

↘ Le SEFCA : le contact de l'alternance à l'université de Bourgogne

Au sein de l'université de Bourgogne, c'est le Service Commun de Formations Continue et par Alternance - SEFCA, qui est en charge de toute la gestion et du développement de l'ensemble de l'offre accessible en formation continue et alternance.

Son équipe à la disposition du public pour :

- conseiller et guider dans les différentes démarches du contrat en alternance,
- assurer le suivi administratif du stagiaire,
- garantir l'accompagnement pendant toute la durée de la formation.

Gilles Brachotte, Directeur du SEFCA (service de formation continue et de l'alternance de l'uB) et Directeur du CFA du supérieur

LE SAVIEZ-VOUS ?

En prenant contact avec le SEFCA, l'ensemble de ses collaborateurs est présent pour répondre aux questions et aider chacun dans ses démarches administratives relatives à l'alternance notamment.

Service Commun de Formations Continue et par Alternance - SEFCA

Maison de l'Université
Esplanade Erasme - BP 27877
21078 DIJON Cedex

↘ Tél. : 03 80 39 51 80

↘ Mél. : formation.continue@u-bourgogne.fr

↘ Site web : <http://sefca.u-bourgogne.fr>

AGENDA DU PARCOURS SUP



CONCOURS AVENIR MÉTIERS

Organisé en partenariat avec l'AGEFA-PME, ce concours destiné aux collégiens, lycéens et apprentis, vise à renforcer le lien entre l'école et l'entreprise.

À partir d'un cas concret et de rencontres avec une entreprise, réaliser un document numérique présentant la façon dont une PME (petite et moyenne entreprise) développe un produit ou un service en prenant en compte l'étude préalable du marché et de la concurrence. Le document doit faire ressortir les dimensions économiques, culturelles, humaines et sociales du marché visé.

➤ Renseignements et inscription avant le 8 mars 2016 :

<http://www.onisep.fr/Espace-pedagogique/Concours/Concours-Avenir-Metiers>

SEMAINE DES MÉTIERS ET DE L'APPRENTISSAGE

Une journée dédiée à la découverte des métiers et de l'apprentissage sera organisée dans les établissements durant la semaine du **8 au 12 février 2016**. Afin de rendre plus visible la diversité des parcours de formation, cette journée comportera comme temps fort une sensibilisation à l'apprentissage, priorité de l'État et de la Région. Elle devra permettre d'aborder la diversité des métiers, les opportunités d'emploi et la dimension économique et sociale des secteurs d'activité.

➤ Ressources et informations complémentaires sur :

www.ac-dijon.fr/cid84668/semaine-des-metiers-et-de-l-apprentissage.html#Presentation



© Ministère de l'intérieur

ONISEP.FR/DIJON VOUS INFORME

➤ Retrouvez toutes les JPO de notre académie :

www.onisep.fr/Mes-infos-regionales/Bourgogne/Journees-portes-ouvertes

➤ Retrouvez toutes les dates des salons de notre académie :

www.onisep.fr/Mes-infos-regionales/Bourgogne/Salons-forums



© 2016_CROUS Dijon_ tous droits réservés

BON À SAVOIR

➤ À ne pas rater :

Il est possible de visiter les logements universitaires du CROUS lors des portes ouvertes de l'université de Bourgogne le 27 janvier 2016.



Parcours Sup, la Lettre d'Information de l'ONISEP et du SAIO

Directeur de la publication : George Asseraf

Par délégation : Anne de Rozario

Responsable de la publication : Marie-Pierre Martin

Rédaction : Monique Delaitre, Sabrina Ruiz, Océane Bannoudi, Anne Barnabé, Jean-Marie Bigarnet, Dominique Linaud, Marie-Christine Moulou, Christelle Serée-Chaussinand, Vincent Rousset, Claude Valtat

Maquette et PAO : Julie Clément

Relecture : Pascal Denoyelle, Marie-Pierre Martin